



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 813

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les attentes des associations de promotion de l'espéranto. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend officialiser l'espéranto comme matière à option des examens et programmes scolaires.

Texte de la réponse

Le développement de la connaissance et de la maîtrise des langues vivantes comme vecteur de communication et de compréhension d'autres cultures constitue une des priorités de la politique conduite par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Un ensemble de vingt-deux langues vivantes étrangères, dont treize d'entre elles sont présentes au collège, sont susceptibles d'être proposées au titre des épreuves obligatoires des baccalauréats général et technologiques : anglais, allemand, arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, hébreu moderne, finnois, grec moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, persan, russe, suédois, turc et vietnamien. Avec un tel éventail, le système éducatif français est l'un de ceux qui en Europe et dans le reste du monde offre aux familles le choix le plus ouvert. Pour ce motif, il paraît peu justifié d'en accroître encore la diversité. Par ailleurs, faute de supports littéraires, historique ou géographique comparables à ceux des langues classiques ou vernaculaires citées précédemment, l'espéranto n'a pu être retenu parmi les langues présentées aux examens. C'est pourquoi son enseignement ne saurait être dispensé au titre des disciplines réglementairement inscrites au programme et aux examens sanctionnant la scolarité accomplie dans les collèges et les lycées. En revanche, rien ne s'oppose à ce que des établissements scolaires volontaires, à leur initiative et sur leurs moyens propres, organisent, dans le cadre d'activités complémentaires, une initiation à cette langue pour des élèves volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 813

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2695

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3593